

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de Convocation :

18 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine GOUTTE, Maire.

Présents : Mesdames Martine GOUTTE, Marie-Christine BRAUD, Martine GUENAI, Valérie BERNAUD, Agathe GERMAIN, Maryvonne BARRAS. Messieurs Jean-Michel VENANCY, Laurent DE BOISSESON, Jean-Claude GAUDINIÈRE, Patrick PICARD, Jean-Michel BAUDET.

Absent excusé : Monsieur Denis GIRAULT.

Secrétaire de Séance : Marie-Christine BRAUD

Objet : Tarifs du Port 2019

Monsieur Jean-Michel VENANCY, expose au Conseil la proposition de la Commission Port :

Longueur du bateau en m	Tarif HT Commune	Tarif HT Hors Commune
Jusqu'à 5,99	168 €	216 €
6 à 6,49	193 €	255 €
6,50 à 6,99	220 €	294 €
7 à 7,49	246 €	335 €
7,50 à 7,99	270 €	373 €
8 à 8,49	301 €	410 €
8,50 à 8,99	327 €	448 €
9 à 9,49	352 €	484 €
9,50 à 9,99	379 €	522 €
Au-delà de 10	405 €	561 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'accepter les tarifs suivants pour l'année 2019.

*Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 26 février 2019
Le Maire, Martine GOUTTE*

